

Carte n°



La Région vous transporte

Demande d'abonnement de TRANSPORT SCOLAIRE 2018 - 2019

Ligne régionale AGEN / VILLENEUVE SUR LOT

IDENTITE DE L'ELEVE

NOM :

Prénom : Date de naissance :

REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE (Parent, Tuteur...)

NOM : Prénom :

N° : Rue ou Lieu-dit :

Code Postal : Localité :

Téléphone (fixe) : Téléphone (portable) :

SCOLARITE 2018 / 2019

Nom de l'établissement scolaire :

Classe : Option(s) :

Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne *

- Le transport d'un élève INTERNE ayant-droit usager d'une ligne régulière de voyageurs est financé entièrement dans la limite d'un aller/retour hebdomadaire selon le calendrier de l'éducation nationale.
- Pour tout trajet hors heures scolaires et hors périodes scolaires, l'élève ne peut circuler à bord de l'autocar qu'à la condition de s'acquitter du prix du ticket, au tarif en vigueur.

Heures scolaires :

Lundi, mardi, jeudi vendredi jusqu'à 9 h 15 et à partir de 16 h 00 jusqu'à 18 h 30 et le mercredi jusqu'à 14 h 15.

LIEU DE PRISE EN CHARGE

(Point de montée dans l'autocar, le matin) :

- Cette demande est à remettre avant le **13 juillet 2018** :

- aux conducteurs de la ligne régionale AGEN / VILLENEUVE SUR LOT ou
- aux Autocars PASCAL - 2 boulevard Edouard Lacour 47000 AGEN - Tél. 05 53 98 50 60

NOUVEAU : L'inscription en ligne pour les élèves demi-pensionnaires ou externes est également possible sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr à partir du 11 juin 2018 jusqu'au 13 juillet 2018.

! Important : pièces à fournir avec la demande :

- 2 photographies d'identité (nom et prénom de l'élève mentionnés au verso)
- 2 enveloppes timbrées libellées au nom et adresse du représentant légal de l'élève
- 1 chèque de 15.00 € pour les frais d'inscription à l'ordre des Autocars PASCAL
- **1 certificat de scolarité à nous envoyer avant le 30 septembre 2018 pour valider votre inscription**

Pour l'année scolaire 2018/2019, la Région Nouvelle-Aquitaine prendra en charge 100% des dépenses de transport des élèves lot-et-garonnais qu'ils soient transportés sur des lignes scolaires, des lignes régulières ou sur le réseau SNCF.

Plus de 900 € par élève seront consacrés cette année encore au transport scolaire. Il est donc essentiel de prendre conscience de l'importance d'une inscription à un tel service. Elle doit émaner d'un réel besoin : chaque élève transporté doit emprunter son car de ramassage de manière assidue, tout au long de l'année scolaire.

Pour répondre aux conditions d'éligibilité à la gratuité, l'élève doit :

- être domicilié en Lot-et-Garonne (domicile des parents),
- être scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat d'association,
- fréquenter l'établissement qui lui est attribué par la carte de sectorisation, sauf cas d'enseignement spécifique,
- résider à 3 km minimum de son établissement.

Nous comptons sur le sens de la responsabilité des élèves pour respecter les règles de sécurité et de civisme, et sur le soutien des parents d'élèves pour faire des transports scolaires un service sécurisé, agréable à vivre.

Toute dégradation d'un véhicule commise par l'élève engage la responsabilité des parents s'il est mineur, ou sa propre responsabilité s'il est majeur ; le paiement des réparations sera à la charge des familles.

Lorsque l'élève ne présente pas son titre de transport, n'attache pas la ceinture de sécurité et en cas d'indiscipline (vandalisme, violences physiques ou verbales, comportement hostile envers le conducteur, les intervenants ou les usagers), il s'expose aux sanctions prévues qui sont :

- l'avertissement adressé aux parents ou à l'élève majeur ;
- l'exclusion de courte ou longue durée ;
- l'exclusion définitive ou immédiate dans certains cas graves.

Le règlement des transports scolaires est consultable dans son intégralité sur le site transports.nouvelleaquitaine.fr.

Je soussigné(e), _____, - atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce formulaire ;

- m'engage à ce que mon enfant emprunte de manière constante et suivie les transports et dans le cas contraire, à restituer la carte à l'Unité Scolaire du Site d'Agen ;
- m'engage à signaler tout changement de scolarité de mon enfant (établissement, classe ou régime) ;
- déclare avoir pris connaissance des consignes de discipline et des sanctions ci-dessus et m'engage à les porter à la connaissance de mon enfant.

Fait à _____, le _____

Signature **obligatoire** du représentant légal de l'élève :

« Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction des demandes de cartes de transport scolaire. Sauf indication contraire, elles sont consultables par l'Unité Transport Scolaire du Site d'Agen, les organisateurs secondaires de transports scolaires et les entreprises de transport en charge de l'exploitation des lignes régulières. Pour toute demande, veuillez vous adresser par écrit à l'adresse suivante : Région Nouvelle-Aquitaine - Direction des Transports de Voyageurs - Site d'Agen - Hôtel du Département - 1633 avenue du Général Leclerc - 47922 AGEN cedex 9 ».

Pour tout complément d'information : 05 53 69 39 43 ou 05 53 69 45 47 / transports.nouvelle-aquitaine.fr

Région Nouvelle-Aquitaine
Direction des Transports de Voyageurs – Site d'Agen
Hôtel du Département
1633 avenue du Général Leclerc
47922 AGEN cedex 9
Tél. 05 53 69 39 43 - Fax. 05 53 69 42 85

